

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Délégation du service public de stationnement payant – approbation de l’avenant n°7 à la convention**Rapporteur : Patrice Pattée

En novembre 2017, le service de stationnement payant sur voirie et hors voirie a été délégué à l’entreprise EFFIA, conformément à la convention de délégation de service public signée le 18 octobre 2017 comprenant la réalisation des investissements et travaux nécessaires au service public de stationnement payant ainsi que l’exploitation de ce service.

Le contrat de délégation a fait l’objet de six avenants en 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023, approuvés par le conseil municipal.

L’objet du présent avenant (le septième) est de modifier les seuils de redevance variable sur les recettes de stationnement payant sur voirie du fait de l’extension du périmètre de stationnement payant pour favoriser la disponibilité des places de stationnement pour les habitants et les professionnels bénéficiant de tarifs spécifiques et attractifs.

En effet à compter du 7 octobre 2024, en application des arrêtés municipaux, 1294 places payantes supplémentaires seront mises en service :

- La zone verte de stationnement payant sera augmentée de 1291 places supplémentaires :
  - Allée de Tréville (47)
  - Avenue de Poitou (24)
  - Avenue de Berry (22)
  - Avenue d’Anjou (18)
  - Avenue de la Duchesse du Maine (16)
  - Avenue de Touraine (37)
  - Avenue du Général Leclerc (15)
  - Rue Achille Garnon (45)
  - Avenue Carnot (20)
  - Sentier de Paris (8)
  - Rue du lycée (60)
  - Rue Lakanal (40)
  - Rue Michel Voisin (13)
  - Rue des Jockos (50)
  - Boulevard Colbert (62)
  - Avenue du Lieutenant Jean Massé (27)
  - Rue des Filmins (17)
  - Cité Henri Sellier (11)
  - Avenue Alphonse Cherrier (44)
  - Rue Léon Blum (23)
  - Rue Marc Sangnier (62)
  - Avenue Jules Guesde (6)
  - Rue des Mouilleboeufs (17)
  - Avenue Claude Perrault (65)
  - Avenue Le Nôtre (48)
  - Avenue Coysevox (7)
  - Avenue Puget (17)
  - Avenue Arouet (57)
  - Avenue Rose De Launay (47)
  - Avenue Lulli (65)
  - Avenue de Fontenelle (33)
  - avenue Diderot (37)
  - avenue Jean Racine (56)
  - Avenue de Malézieux (9)
  - Allée d’Honneur (166)
- La zone orange A de stationnement sera élargie à 3 places supplémentaires rue Houdan au droit de La Poste (n°75) et 17 places sises rond-point Guy Flavien initialement en zone verte.

L’objet de cet avenant est également de permettre l’agrandissement de la consigne à vélos du parking Charaire aujourd’hui saturée et victime de son succès pour passer de 18 emplacements pour vélos à 35 – cela dans de prolongement de l’engagement de la Ville en faveur des mobilités douces tant pour la tranquillité publique que pour la santé publique et la protection de l’environnement et du cadre de vie à Sceaux.

Enfin, l'avenant proposé prend en compte la création d'un droit de stationnement gratuit pour les personnes handicapées. Les personnes handicapées qui le souhaitent, sous réserve de présentation d'un justificatif ad hoc (carte européenne de stationnement ou carte mobilité inclusion stationnement), pourront ainsi s'enregistrer et enregistrer leur véhicule dans la base de données du délégataire EFFIA pour bénéficier de la gratuité en zone payante pendant un an sans avoir à prendre un ticket à l'horodateur ou sur application mobile, ni à apposer ledit justificatif. C'est une fonctionnalité facilitatrice et gratuite qui n'est pas une obligation pour les personnes handicapées dont le stationnement est gratuit en application des lois et règlements en vigueur mais limité à 12 heures consécutives sur le même emplacement à Sceaux.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°7 à la convention de délégation de service public de stationnement payant sur voirie et hors voirie du 18 octobre 2017,
- d'autoriser le maire à signer l'avenant n°7 précité.